

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°089

8105 1AM 53

OBJET : AVIS PLU DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN LA MONTAGNE

M. le Président rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune de Saint Germain la Montagne :

Consommation foncière au 31 mars 2018 :

Droit de la commune (2012-2022) : 5 700 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 5 700 m²

Equipements et services au 31 mars 2018

Droit de la commune : 4 000 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 4 000 m²

Mixité économique dans tissus urbain au 31 mars 2018

Droit de la commune : 2 000 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 2 000 m²

OAP :

Le document présente 2 OAP :

- Une sur la partie EST de la RD 39, elle a une superficie d'environ 2 490m² pour laquelle il faut déduire 790 m² correspondant à un recul par rapport à la voirie. (soit 1 700 m²)
- Une seconde sur la partie OUEST de la RD 39, pour une superficie d'environ 3 500 m²

Le projet de zonage prend en compte les 2 OAP pour une consommation foncière de 5 200 m² et une parcelle une parcelle dans la partie haute du bourg dans une zone pour laquelle le SCoT affiche une façade urbaine remarquable à préserver.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°090

OBJET : AVIS PLU DE LA COMMUNE D'ARCINGES

M. le Président rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune d'Arcinges:

Consommation foncière au 31 mars 2018 :

Droit de la commune (2012-2022) : 4 600 m²

Consommation totale : 2 650 m²

Reste donc : 1 950 m²

Equipements et services au 31 mars 2017

Droit de la commune : 4 000 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 4 000 m²

Mixité économique dans tissus urbain au 31 mars 2018

Droit de la commune : 2 000 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 2 000 m²

La commune possède une zone UE réservée aux activités économiques. Cette zone correspond à une entreprise de menuiserie artisanale, qui a fait part de son intention de s'étendre sur l'arrière du bâtiment. Potentiel de foncier qui sera nécessaire : 870 m²

OAP :

Un seul secteur est concerné par l'OAP. Il s'agit d'un tènement foncier non bâti situé dans la zone UB du bourg, il concerne une surface de 1 288 m² et correspond à l'une des deux parcelles inscrites dans le nouveau zonage de la commune

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Il est nécessaire de rajouter dans le document un texte concernant le Plan Climat Air Energie Territoriale puisque dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 Août 2015, Charlieu Belmont Communauté doit réaliser un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avant le 31 décembre 2018. La démarche a été validé par lors du conseil communautaire du 17 novembre 2016 et les 6 axes de la stratégie territoriale ont été validé lors du conseil communautaire du 15 mars 2018.

Conclusion : Le PLU de la commune d'Arcinges est conforme au SCoT, mais il nécessite le rajout d'un article sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Charlieu Belmont communauté.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Rend un avis favorable sur le PLU de la commune d'Arcinges sous réserve de procéder à la modification demandée.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 22 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes-Belmont
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180522-N2018-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2018

Affichage : 22/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°091

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le rapport d'activité complet a été adressé à chaque conseiller communautaire avec la présente note.

Synthèse des tonnages 2017 :

	2016	2017	Variation
Tonnages ordures ménagères	2 529.50	2 513.22	- 0.64 %
Tonnages non-recyclables déchèteries	1 490.88	1 458.94	- 2.14 %
Tonnages refus + freinte centre de tri	112.07	126.70	+ 12.42 %
TOTAL ENFOUISSEMENT	4 132.45	4 098.86	- 0.81 %
Tonnages déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	8 422.09	8 471.83	+ 0.59 %
Tonnages journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec GM)	759.998	759.053	- 0.12 %
Tonnages emballages ménagers enlevés	397.571	459.52	+ 15.58 %

Tonnages verre (avec déchèterie)	857.28	926.28	+ 8.04 %
Tonnages collecte cartons PAP	141.80	147.96	+ 4.34 %
Textiles	75.04	68.527	- 8.68 %
TOTAL VALORISE	10 653.779	10 833.17	+ 1.68 %
TOTAUX	14 786.229	14 932.03	+ 0.99 %
PART VALORISEE	72.05 %	72.55 %	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport d'activités 2017 du service déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. Robert FRACHISSE

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°092

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs et des créances éteintes proposée par Mme la Trésorière.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les non-valeurs pour un montant de 11 705.92 € (33 000 € prévus au budget) et les créances éteintes pour 2 473.47 € (8 000 € prévus au budget)
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-092-DE
07/011 00035202-2018 092

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018
Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°093

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DES 4 VENTS A BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone des 4 vents à Belmont de la Loire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ZI les 4 Vents 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	431 006.00	431 002.00
Section de fonctionnement	463 006.00	463 006.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018_093_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu -
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°094

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE LE PILON A CUINZIER

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone Le Pilon à Cuinzier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF <u>ZI le Pilon 2018</u>		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	42 340.00	42 340.00
Section de fonctionnement	75 340.00	75340.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-094-DE 2018-05-17

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°095

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE LES FRENES A BRIENNON

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone Les Frênes à Briennon.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF <u>ZI les frênes</u> 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	304 350.00	304 350.00
Section de fonctionnement	306 350.00	306 350.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-095-DE
042-200035202-20180517-N2018-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018
Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°096

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE LES PIERRES JAUNES A ST DENIS DE CABANNE

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone Les Pierres Jaunes à St Denis de Cabanne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF <u>ZI les pierres jaunes</u> 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	507 090.00	507 090.00
Section de fonctionnement	509 090.00	509 090.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **29 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

Affichage : 29/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°097

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DU BRIONNAIS A CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone du Brionnais à Charlieu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF <u>ZI</u> du brionnais 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	236 700.00	236 700.00
Section de fonctionnement	238 700.00	238 700.00

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200035202-20180517-N2018-097-DE-2018-097

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°098

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE GAYEN A ST NIZIER SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone Gayen à St Nizier sous Charlieu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF <u>ZI Gayen</u> 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	19 129.50	19 129.50
Section de fonctionnement	21 129.50	21 129.50

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-098-DE-2018-098

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT
Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°099

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

M. le Vice-président aux finances présente une décision modificative qui tient compte de tous les mouvements engendrés par la création des budgets annexes des différentes zones mais aussi des travaux nécessaires sur le bâtiment technique.

BUGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
657363	Subvention au budgets annexes Zones	73 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	- 29 500,00 €		
6063	Fournitures de petits équipements	- 43 500,00 €		
Total		- €	Total	- €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
27638	Créances sur un autre établissement public	1 430 117,50 €	024	Produits des cessions	1 430 117,50 €
op42 2312	Immobilisations en cours (Charlieu)	- 2 000,00 €			
op 44 2312	Immobilisations en cours (St Nizier)	- 2 000,00 €			
op15 2312	Immobilisations en cours (Cuinzier)	- 33 000,00 €			
op45 2312	Immobilisations en cours (St Denis)	3 500,00 €			
op46 2312	Immobilisations en cours (Briennon)	- 2 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	-29 500,00 €
op 63 2312	Immobilisations en cours (Belmont)	- 2 000,00 €			
op 12 2313	Batiments communautaires	8 000 €			
Total		1 400 617,50 €	Total		1 400 617,50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°2 du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **25 MAI 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René ALONCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517_N2018_099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAİL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°100

OBJET : CONVENTION NETTOYAGE BATIMENT LES HALLES

Dans une démarche de cohérence et de mutualisation, M Robert FRACHISSE propose de faire effectuer un nettoyage des vitres de l'ensemble du bâtiment des Halles de manière concertée par un même prestataire.

La Communauté de communes signera le contrat avec le prestataire retenu et procédera au paiement.

Le prestataire fera apparaître dans sa facture le montant relatif à chacune des entités.

Une fois par an, courant décembre, la Communauté de communes demandera à la Commune de Charlieu (pour la partie Théâtre St Philibert) et aux Cinémas les Halles, le remboursement de la part qui leur revient.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes, la ville de Charlieu et l'association Cinéma des Halles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 08 JUIN 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 08/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°101

OBJET : SIEL OPTION MAINTENANCE TELEGESTION

M. le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu d'envisager la maintenance des systèmes de télégestion du bâtiment « Les Halles » à Charlieu.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la Communauté de Commune de Charlieu Belmont adhère depuis 2014 le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant la maintenance du système de télégestion existant.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL (cf convention cadre-compétence optionnelle SAGE – option Télégestion).

La souscription à cette option entraîne le versement d'une contribution annuelle de 315 € pour les sites cités précédemment jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE » (2020). Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE »,
- Approuve la contribution de la communauté de commune,
- Autorise M. le Président à signer la convention cadre de la compétence optionnelle SAGE, option télégestion et toutes pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **25 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2018

Affichage : 25/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°102

OBJET : PISCINE INTERCOMMUNALE DE PLEIN AIR : REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président explique que la piscine de plein air doit disposer d'un règlement intérieur tel que ci-après :

ARTICLE 1 – La piscine intercommunale de plein air est ouverte du mois de juin au mois de septembre sur une amplitude horaire de 10 heures 30 à 19 heures (exceptionnellement 20h lors des nocturnes l'été). La date d'ouverture et de fermeture ainsi que les horaires pouvant être modifiés par l'autorité intercommunale qui sera chargée d'en informer le public.

ARTICLE 2 – L'ensemble des bâtiments, plages, bassins, installations diverses qu'elles soient intérieures ou extérieures ainsi que la surveillance de la propreté et de la tenue des baigneurs sont placés, chacun en ce qui les concerne, sous l'autorité du chef de bassin.

ARTICLE 3 – L'entrée de la piscine n'est autorisée qu'aux baigneurs se conformant aux règles les plus élémentaires de l'hygiène et dont la tenue est exempte de tout reproche. Toute personne qui, après son déshabillage, recevra une observation au sujet de la propreté de son corps devra se revêtir et quitter les lieux immédiatement. L'accès à la piscine n'est permis qu'aux personnes vêtues d'une tenue de bain adéquate et réglementaire à savoir slip de bain ou maillot de bain. Par conséquent le port de tout autre vêtement sur le corps ou sur la tête est interdit pour se baigner. Le personnel de surveillance a pour mission de renvoyer aux vestiaires les personnes qui ne respecteraient pas ces dispositions.

ARTICLE 4 – Les baigneurs devront obligatoirement observer les consignes suivantes sous peine d'exclusion également :

- Acquitter leur droit d'entrée ou présenter leur carte d'abonnement et accrocher à leur poignet le bracelet d'identification ;
- Suivre le circuit imposé ;
- Passer aux cabines de déshabillage ;

- Mettre leurs vêtements et objets dans les casiers consignes prévus à cet effet ;
- Passer sous les douches et procéder à une toilette complète ;
- Passer au pédiluve avant d'entrer dans les bassins ;

En aucun cas la Communauté de Communes ne pourra être tenue comme responsable du vol des sommes d'argent, des bijoux ou autres objets déposés dans les casiers consignes.

ARTICLE 5 – Il est interdit aux baigneurs de fumer, de manger sur les plages, de cracher dans les bassins ou sur les plages, de pratiquer des jeux violents. Il est interdit d'uriner ou de polluer l'eau de toute autre façon. Défense de passer par-dessus le grillage pour pénétrer sur la pelouse ; prière d'emprunter les pédiluves. L'entrée des bassins sera refusée à toute personne en état d'ivresse ou d'agitation manifeste ainsi qu'aux malades, blessés porteurs de plaies, pansements ou d'affections cutanées jugées incompatibles avec les règles d'hygiène en vigueur dans l'établissement.

ARTICLE 6 – L'accès des chiens et l'usage des postes hifi et d'appareils diffuseurs de bruit sont rigoureusement interdits. L'accès des plages est également interdit aux personnes autres que les baigneurs et les parents, pieds-nus, accompagnant un enfant.

ARTICLE 7 – Les enfants âgés de moins de 10 ans, non intégrés dans un groupe de natation (accueil de loisirs, école...) doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne responsable majeure qui assurera sa surveillance dans les bassins ainsi que dans l'enceinte de la piscine. Cette personne responsable devra s'identifier auprès des surveillants de baignade.

ARTICLE 8 – Une surveillance particulière sera exercée par tout le personnel sur les enfants en bas âges. Cependant, les parents ou accompagnateurs devront surveiller les enfants placés sous leur responsabilité en vue d'éviter un incident ou un accident.

ARTICLE 9 – Il est expressément recommandé aux baigneurs, pour leur propre sécurité, de ne se baigner que deux heures au moins après avoir mangé.

ARTICLE 10 – Dès lors que la fréquentation instantanée des baigneurs au bassin est atteinte, le Chef de bassin a autorité pour suspendre momentanément les entrées.

ARTICLE 11 – Durant son service de surveillance, le maître-nageur sauveteur ne doit, sous aucun prétexte, quitter l'abord des bassins, et il ne peut assurer aucune autre fonction. Son absence non autorisée mettra en cause sa responsabilité personnelle. En dehors de son temps de surveillance, il peut donner des leçons particulières de natation uniquement s'il détient les diplômes permettant cette pratique et les assurances correspondantes.

ARTICLE 12 – L'utilisation des objets tels que masques tubas ballons balles matelas pneumatiques et grosses bouées est soumise à l'autorisation du chef de bassin.

ARTICLE 13 – Les dégradations de toutes natures aux immeubles et au matériel, commises par les baigneurs isolés ou en groupe, donneront lieu à réparation par les services intercommunaux ou par un prestataire extérieur librement choisi par la communauté de communes et la charge financière incombera aux délinquants ou à leurs parents civilement responsables, et, éventuellement, aux Présidents de Sociétés ou d'Associations.

ARTICLE 14 – Les infractions aux prescriptions du présent règlement feront l'objet de procès-verbaux.

ARTICLE 15 – En cas de désordre, il sera procédé à l'évacuation immédiate et totale des bassins de l'Établissement. Cette évacuation sera décidée par le chef de bassin.

ARTICLE 16 – En cas de récidive, les responsables de troubles seront frappés d'exclusion temporaire. La décision d'exclusion sera prise par le Président de Charlieu Belmont Communauté sur proposition du chef de bassin.

ARTICLE 17 – Il est annexé au présent règlement un plan d'organisation de la surveillance et des secours qui prendra effet à l'ouverture de la piscine au public.

ARTICLE 18 – Monsieur le Commandant de Brigade de La Gendarmerie et Monsieur le Chef de Bassin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera affiché et publié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement intérieur de la piscine intercommunale de plein air.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **08 JUIN 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N20148402018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 08/06/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°103

OBJET : PISCINE DE PLEIN AIR : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

M. le Président rappelle que l'équipement de plein air doit être doté d'un plan d'organisation de la surveillance et des secours. Le projet a été par ailleurs examiné en CHSCT.

Ce plan décrit le fonctionnement de l'équipement, détaille le matériel de secours et détermine comment les personnels doivent s'organiser en cas d'accident. Les moyens de communication seront les suivants : 2 combinés mobiles pour les surveillants de baignade et un appareil talkie-walkie pour communiquer avec le caissier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine plein air.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**12 JUIN 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Affichage : 12/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°104

OBJET : PROJET PISCINE EQUIPEMENT FUTUR

Conformément à la volonté du conseil communautaire du 15 mars M le Président explique qu'une consultation pour une mission de programmiste a été lancée comme suit :

PHASES	MISSION	Eléments à produire
Phase 1	Définition de 3 scénarii possibles chiffrés et phasés pour une organisation et une gestion pérenne et maîtrisée du futur équipement	Un rapport synthétique d'analyse et de compréhension du site. Un pré-programme par scénario avec une estimation financière des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement. Une présentation power point.
Phase 2	Réalisation d'un programme d'aménagement détaillé, chiffré et phasé du scénario retenu par le conseil communautaire en vue du concours d'architecte	Rédaction du programme fonctionnel, technique et financier du futur équipement. Réalisation d'une présentation power point.
Phase 3 – tranche conditionnelle	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation de l'architecte	La rédaction de toutes les pièces techniques et administratives du concours. Le rapport d'analyse des candidatures. Le rapport d'analyse des offres. La présentation vidéo-projectable.

L'analyse des offres sera faite sur la base des critères suivants :

N°	Critères	Valeur	Eléments de notation	Nombre de points attribués
1	Valeur prix	40 %	Formule indiquée	40
2	Valeur technique	60 %	a) Compétences et références des candidats sur des projets d'aménagements similaires et équivalents, qualité et diversité de l'équipe et experts mobilisables notamment sur les volets juridique, financier et développement durable.	30
			b) Compréhension de la démarche telle qu'elle sera exposée dans la note de reformulation et de compréhension de la problématique et des enjeux	10
			c) Qualité et ambition de la méthodologie d'intervention : calendrier d'intervention, degré d'analyse des différentes phases, capacité de mobilisation, approche prospective	20

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à conclure le marché de mission de programmiste dans la limite de 40 000 € HT ainsi qu'à procéder à toutes les démarches utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **08 JUIN 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 08/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°105

OBJET : CONVENTION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL SIEL

M. le Président rappelle que depuis 2016 la communauté de communes et le SIEL ont signé une convention dans le cadre de la compétence PCAET. L'avenant N° 1 prévoyait 80 jours au total. Considérant le départ prochain en congé maternité de l'agent communautaire en charge du pilotage de la démarche plan climat M. le Président propose de renforcer la mission d'expertise fournie par le SIEL avec un avenant n°2 à la convention pour 25 jours supplémentaires (mobiliser au besoin).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer un avenant n°2 à la convention passée avec le SIEL pour augmenter le volume des jours pouvant être mis à disposition (plus 25 jours) d'ici la fin d'année 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **21 JUIN 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180621-N2018-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2018

Affichage : 21/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°106

OBJET : CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAUFFAILLES LA CLAYETTE EN BRIONNAIS

Vu la convention de partenariat pour une dynamique autour des enjeux de développement durable, signée le 10 juillet 2017 entre les parties entre les 2 communautés,

Vu l'article 8 de la convention relatif à la reconduction de la convention ;

Considérant le travail restant à accomplir,

La convention de partenariat pour une dynamique autour des enjeux de développement durable serait à renouveler une nouvelle fois pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 aux mêmes conditions (la répartition du temps de travail de l'agent et des coûts sont définis sur une base horaire estimative soit 23h30 sur la Clayette Chauffailles en Brionnais et 11h30 au maximum pour Charlieu Belmont Communauté).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer un avenant n°2 à la convention passée avec la Communauté de Communes de Chauffailles La Clayette en Brionnais.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **12 JUIN 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-106-DE
LES 05/06/2018 12:06:12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018
Affichage : 12/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°107

OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : MODALITES D'ORGANISATION POUR LE COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

M. Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge du personnel, explique que le protocole pré-électoral a été revu avec les organisations syndicales le 17 mai au matin. A noter : changement depuis les dernières élections de 2014, un décret de 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique est paru, il aura un impact sur la composition des listes de candidats.

Calendrier :

<p>Au moins 6 mois avant la date du scrutin Soit le 5 juin 2018 au plus tard</p>	<p>Délibération pour la création éventuelle de CT communs et réunion avec les OS pour fixer la composition des CT / CHSCT et se mettre d'accord sur les modalités d'organisation du scrutin</p>
	<p>Délibération fixant la composition du CT et du CHSCT / maintien ou non du paritarisme / octroi ou non de voix délibératives aux représentants de la collectivité ou de l'établissement. Cette délibération est immédiatement communiquée aux organisations syndicales</p>
<p>J-60 jours avant la date du scrutin soit le 5 octobre 2018 au plus tard</p>	<p>Publicité de la liste électorale par voie d'affichage dans les locaux administratifs avec mention de la possibilité de consulter cette liste (horaires et lieu)</p>

<p>Du jour de son affichage (5 octobre) à J-50 jours avant la date scrutin soit le 17 octobre 2018</p>	<p>Les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et présenter à l'autorité territoriale des demandes d'inscription ou de réclamations contre les inscriptions ou omissions de la liste. L'autorité territoriale doit statuer sur les réclamations dans un délai de 3 jours ouvrés</p>
<p>J - 6 semaines avant la date du scrutin Soit le 24 octobre 2018 au plus tard à 15h</p>	<p>Dépôt des listes de candidats par les délégués de liste des organisations syndicales représentatives. Un récépissé de dépôt de liste est remis par l'autorité territoriale + transmission des professions de foi</p>
<p>1 jour après la date limite de dépôt des listes soit le 25 octobre 2018 au plus tard</p>	<p>Remise de la décision motivée de l'irrecevabilité de la liste au délégué de liste, si liste présentant des irrégularités</p>
<p>2 jours après la date limite du dépôt des listes des candidats soit le 26 octobre 2018 au plus tard</p>	<p>Affichage de la liste des candidats dans les locaux administratifs, les rectifications apportées ultérieurement à cette date sont affichées immédiatement</p>
<p>3 jours francs à compter de la date limite de dépôt des listes l'autorité territoriale informe les délégués des listes concernées dans les situations suivantes :</p>	<p>Cas de présentation de listes concurrentes pour un même scrutin par plusieurs syndicats affiliés à la même union : les organisations syndicales ont alors 3 jours francs pour procéder aux modifications ou retraits de liste nécessaire. S'ils n'y ont pas procédé, l'autorité territoriale informe, dans un délai de 3 jours francs, l'union des syndicats. Celle-ci dispose alors de 5 jours francs pour indiquer, par lettre RAR, la liste qui pourra se prévaloir de l'appartenance à l'union. Si l'union ne fournit aucune indication, les organisations syndicales concernées ne peuvent ni se présenter aux élections professionnelles au titre de leur affiliation à l'union, ni se prévaloir sur les bulletins de vote de l'appartenance d'une union syndicale à caractère national</p>
<p>5 jours francs à compter de la date limite de dépôt des listes de candidats</p>	<p>Si un candidat inscrit sur la liste est reconnu inéligible dans ce délai, le délégué de liste en est informé sans délai par l'autorité territoriale. Il peut procéder à une rectification dans un délai de 3 jours francs à l'expiration du délai précité de 5 jours francs. A défaut de rectification, l'autorité territoriale raye de la liste les candidats inéligibles. La liste ne peut participer aux élections que si elle remplit les conditions prévues par la réglementation</p>
<p>J-30 jours avant la date du scrutin soit le 6 novembre 2018</p>	<p>Publicité de ma liste des électeurs admis à voter par correspondance par voie d'affichage dans les locaux administratifs. Les électeurs qui y figurent sont avisés de leur impossibilité de voter à l'urne le jour du scrutin.</p>
<p>De sa date de publication à J-25 soit le 9 novembre 2018</p>	<p>L'autorité territoriale peut rectifier la liste des électeur admis à voter par correspondance</p>
<p>J – 10 jours avant la date du scrutin soit le 26 novembre 2018 au plus tard</p>	<p>Envoi du matériel de vote par correspondance</p>
<p>De J – 10 à l'heure de clôture du scrutin</p>	<p>Réception des bulletins de vote par correspondance</p>

Le 6 décembre 2018	Ouverture des bureaux de vote pendant 6 heures au moins durant les heures de service / dépouillement et publicité des résultats par voie d'affichage
« sans délai »	Transmission d'un exemplaire du PV au Préfet de département ainsi qu'aux délégués de liste
48 heures	Les contestations sur la validité des opérations électorales doivent être portées devant le Président du bureau central de vote dans un délai de 5 jours francs à compter de la proclamation des résultats (le mardi 9 décembre 2014 à 24h). Celui-ci à 48 heures pour rendre une décision motivée et doit en transmettre immédiatement une copie au Préfet

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le nombre de représentants du personnel au comité technique à 3 titulaires et 3 suppléants,
- Maintient le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité,
- Définit que l'avis de ces représentants sera recueilli lors des comités techniques,
- Fixe la répartition en pourcentage de femmes et d'hommes selon l'effectif au 1^{er} janvier 2018 (50.80 % de femmes et 49.20% d'hommes), ainsi les listes pourront être composées de 3 femmes, 3 hommes ou 4 femmes et 2 hommes.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **08 JUIN 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2014504670-107

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 08/06/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil DIX HUIT****Le 17 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°108**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A LA SCI LES GROS BUISSONS – ZA
CHARLIEU**

Monsieur le Vice-président, en charge de l'économie, rappelle au Conseil Communautaire qu'en juillet 2014, Charlieu Belmont Communauté a vendu un terrain à la SCI POTAIN DES GROS BUISSONS d'une surface de 3 972 m² sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu, pour le projet de la SAS POTAIN TP, entreprise de travaux publics. Le projet consistait en la construction d'un bâtiment d'une superficie totale de 484,47 m² (371, 21 m² en rez-de-chaussée et 113,26 m² en R+1) qui accueille aujourd'hui les services administratifs (bureaux d'études, services comptable et financier) de la SAS POTAIN TP dont le siège social est situé à Fleury-la-Montagne en Saône-et-Loire.

Par courrier en date du 17 avril 2018, la SCI POTAIN DES GROS BUISSONS émet le souhait d'acquérir un nouveau terrain d'une surface d'environ 1 520 m² sur la parcelle AI 115 qui jouxte le terrain sur lequel est situé le bâtiment de la SAS POTAIN TP sur la ZA du Brionnais à Charlieu. Ce nouveau terrain servira à agrandir le parking de la société.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités Intercommunale de Charlieu à 15 € HT/m².

Le service des Domaines pour l'évaluation du terrain a été saisi le 25 avril 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'environ 1 520 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu pour le projet de la SAS POTAIN TP, pour lequel la SCI POTAIN DES GROS BUISSONS se portera acquéreur,
- Fixe le prix de vente à 15 € H.T./m²,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,

- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08 JUIN 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 08/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°109

OBJET : AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Monsieur le Président explique que la circulaire du 10 avril 2017 (NOR ARCB1711345C) fixe une échéance **au 7 novembre 2018** pour que l'administration (EPCI et communes) puisse mettre à disposition un moyen au pétitionnaire afin qu'il puisse déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

L'administration n'est cependant pas tenue de lui répondre par voie électronique.

- ⇒ Cette information a été donnée aux communes le 12 décembre 2017 lors de la réunion bilan du service ADS et à l'issue un groupe de travail animé par Marc LAPALLUS et composé de 4 agents intercommunaux et de 4 secrétaires de mairie s'est constitué. Une réunion technique a ensuite été organisée le 8 mars dernier en présence du groupe de travail et de la commerciale de GFI.

Modalités de fonctionnement :

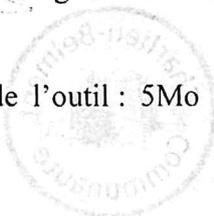
Cette saisine par voie électronique se traduit concrètement par la mise en place :

- A) A minima d'une adresse mail dédiée pour recevoir les envois du public
 - B) Au mieux d'un portail internet dédié aux usagers avec un formulaire de contact (version simplifiée ou avancée)
- ⇒ Intérêt de la téléprocédure B): possibilité de créer une interface entre le logiciel métier cart@ds et le portail usagers ce qui permet d'avoir un seul portail avec plusieurs entrées qui alimente automatiquement le logiciel métier cart@ds.

Lorsqu'un dossier est déposé en ligne, la commune reçoit un mail d'alerte et le pétitionnaire reçoit un mail stipulant que sa demande a bien été prise en compte. Un récépissé sera transmis dans un délai de 9 jours. Le portail agit comme un agent d'accueil qui attribue un numéro de dossier.

Solutions GFI :

Capacité maximum actuelle de l'outil : 5Mo (CERFA + pièces) élément à préciser dans la charte d'utilisateur.



Proposition tarifaire pour la solution de base :

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Prix HT en €
Licence - Portail usager téléservice API Cart@ds – 25 % de remise	5000 € à 3750 €	1	3750 €
Prestations Mise en œuvre forfait	860	1	860
Formations			
- Administrateurs portail usager 1 jour	860	1	860
- Instructeurs Portail usager 1 jour	860	0.5	430
- Agents d'accueil Portail usager 1 jour 2*0.5 jour	860	1	860
Hébergement annuel sur serveur mutualisé (forfait)	200	1	200
Certificat SSL Global sign – redevance pour 3 ans (HTTPS)	600	1	Offert
Renouvellement annuel au terme des 3 ans – 200 € HT/an -			
Maintenance annuelle Portail Usagers	1000	1	Offert la 1 ^{ère} année
Total HT			6960
Taux TVA			1392
Total TTC			8352

La dépense a été prévue au budget (volets fonctionnement et investissement).

Calendrier de mise en œuvre sauf si report des obligations réglementaires ou si l'Etat met des outils à disposition :

- Juin : rédaction de la charte des utilisateurs
- Septembre : mise en place des formations
- Octobre : mise en œuvre pour tester l'outil 1 mois avant la date réglementaire du 7 novembre 2018 et ajustement/retour avec GFI

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'offre de la société GFI sous réserve de maintien des obligations réglementaires pour 2018 et en l'absence de solution adaptée fournie par l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M. René VALORCE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018

Affichage : 10/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°110

OBJET : MAISON MEDICALE DE CHARLIEU -BAIL

M. le Président informe le conseil communautaire de la fin de chantier imminente. Il indique que le coût total du projet s'élève à environ 808 430 €. Compte tenu des financements obtenus et de la charge de l'emprunt contracté le montant des loyers de l'équipement peut désormais être établi.

Pour un bail à la SCM Cabinet médical du Sornin le loyer pourrait être fixé à 2 085 € HT mensuels.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer le bail professionnel de 15 années pour un loyer établi à 2 085 € HT mensuel à compter du 1er juin 2018.
- Dit que les frais de notaire seront en charge par Charlieu Belmont Communauté.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **29 MAI 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-110-DE

Accusé certifié exécutoire

07/MES/DOCU/COCH/0018 2018-313

Réception par le préfet : 28/05/2018
Publication : 29/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT
Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°111

OBJET : MISE A DISPOSITION AVEC LA MAIRIE DE LA GRESLE

M. le Vice-président en charge des ressources humaines propose, en accord avec la mairie de La Gresle et l'agent concerné, un dispositif pour la confection et le suivi du programme de formation en union de collectivités de CNFPT ainsi que de formation mutualisées (PSC1 et renouvellement de CACES pour 2018). Ce dispositif consiste en la mise à disposition de Mme la secrétaire de Mairie de La Gresle du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 pour 105 heures maximum.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de La Gresle selon les dispositions prévues plus haut.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018
Affichage : 10/09/2018

F:\MES DOCS\EXC\2018\2018-111-111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil DIX HUIT

Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°112

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA
RESERVATION DU MINIBUS**

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population rappelle que pour 2017 un projet de convention a été validé par le Conseil Communautaire, il avait pour objet la mise à disposition du véhicule 9 places de la Communauté de Communes, pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse financée par la Communauté de Communes.

Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- 0,32 € du km
- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule
- 1,35 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Une facture annuelle est alors établie par la Communauté de Communes. Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture sur présentation d'un justificatif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à conventionner avec les structures demandeuses sur la base d'une convention type à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour un an renouvelable tacitement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08 JUN 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-112-DE
07/MES DOCUMENTS/DELA 1218111 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018
Affichage : 08/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT
Le 17 Mai à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 mai 2018

Présents : M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M. FRACHISSE Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DANIERE (Vougy)

N°2018/N°113

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2017-173

M le Vice-président en charge des ressources humaines informe le conseil communautaire que la délibération 2017-173 n'avait pas lieu d'être dans la mesure où les contrats prévus au service enfance permettent simplement le remplacement d'agents en arrêt maladie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Décide de retirer la délibération 2017-173

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **15 JUIN 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180517-N2018-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2018

Affichage : 15/06/2018